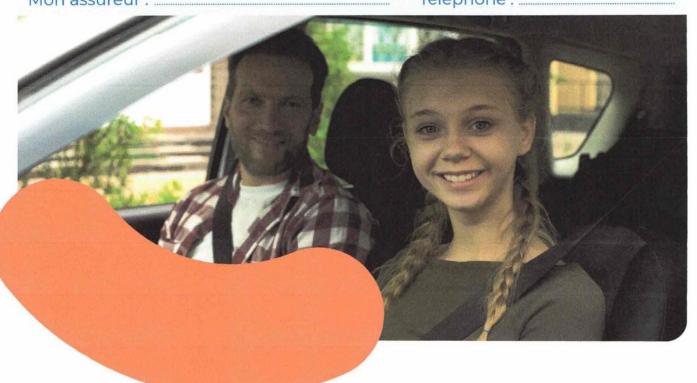


# DÈS 15 ANS Conduite accompagnée

#### AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- · J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

Mon enseignant auto-école :	
Téléphone :	
Mon assureur:	Tálánhana:



#### Cachet de l'auto-école

#### CER PORTE DE DOUAI

CERZ C'EST REUSSIR 147 Rue de Douai 59000 Lille Tél: 09 87 52 97 57

PORTE DE BOUAL Siret : 841 138 696 00015

Agrément : E19 059 0027 0

#### Horaires d'ouverture

Lundi	09h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Mardi	09h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Mercredi	09h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Jeudi	09h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Vendredi	09h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Samedi	10h00 à 13h00	

## SE FORMER dans la durée

DÈS 15 ANS, JE PEUX CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE.

# C IF HE FOR HE CONTIANCE

2 phases :

#### PHASE 1: PÉRIODE DE FORMATION INITIALE

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite epreuve du «code»:
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci delivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

#### PHASE 2 : PÉRIODE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

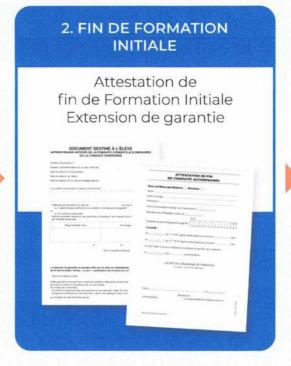
À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

# LES ÉTAPES de la conduite accompagnée





#### 3. CONDUITE A 1 AN/3 000 K

- · Rendez-vou:
  - 1er Reno pédago
  - 2<sup>ème</sup> Rer pédagc
  - · 3<sup>ème</sup> Rer pédagogiqu



#### LES ACCOMPAGNATEURS

Pour être accompagnateur, il faut :

- · être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
- · avoir l'accord de l'assureur;
- · ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...) ;
- · être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
- · participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

### Les AVANTAGES

#### L'ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- · surprime de la lère année diminuée de 50 % ;
- · suppression de la surprime la 2º année si je n'ai occasionné aucun accident.

#### UNE MEILLEURE RÉUSSITE

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

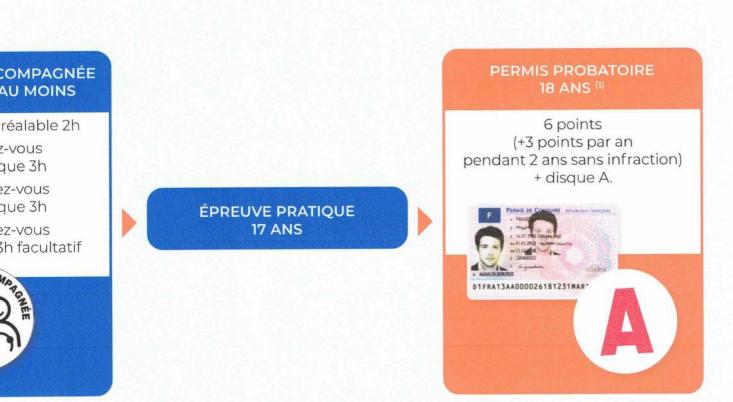
#### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, si je suis une formation post permis (entre le 6<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> mois après l'obtention de mon permis), la période probatoire est réduite à 1 an et demi.

#### MOINS D'ACCIDENTS

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.



#### LES RÈGLES

Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :

- · Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière);
- · Disque «conduite accompagnée» ;
- · Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).



\*Sur les sections d'autoroute limitées à 110 km/h

#### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession :

- · le formulaire de demande de permis «02» (ou sa copie) ;
- · le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance (le livret peut être dématérialisé);
- · le disque «Conduite Accompagnée» apposé à l'arrière du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

#### LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- · Articles R.211-3 à R.211-6.
- · Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- · Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.





